RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 2 5 NOV. 2014

portant nomination des membres du jury du concours interne de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 92-260 du 23 mars 1992 modifié portant création du corps des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête:

Article 1

Madame Agnès MAGNIEN, conservatrice générale du patrimoine, directrice déléguée des collections, établissement public de l'Institut national de l'audiovisuel, est désignée en qualité de présidente du jury du concours interne de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Hervé JEZEQUEL, chef de travaux d'art, photographe enseignant, établissement public de l'école nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette :
- Monsieur Marc PATURANGE, chef de travaux d'art, responsable des ateliers de photographie pôle image, service à compétence nationale des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Monsieur Philippe SALINSON, chef d'atelier, établissement public de la bibliothèque nationale de France de Richelieu.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Marc PATURANGE, chef de travaux d'art, responsable des ateliers de photographie - pôle image, service à compétence nationale des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 25 NOV. 2014

La ministre de la culture et de la communication, Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

Contraction of the second of t

C. CASTELL